

Crédits de un dollar

Je dois avouer qu'au moins quatre des autres crédits font naître de sérieux doutes dans mon esprit. Il s'agit du crédit 1d du ministère des Postes, du crédit 27d des Approvisionnements et Services, du crédit 45d des Affaires des anciens combattants et du crédit 10d des Travaux publics. J'ai de sérieux doutes quant à ces quatre crédits, et si les procédures dont j'ai parlé étaient déjà en vigueur, je serais on ne peut plus disposé à écouter les arguments tendant à prouver que l'on ne demande aucun pouvoir législatif par ces crédits.

Les autres crédits sont moins clairs, mais, quoi qu'il en soit, faute de procédure qui permette une discussion suffisante et qui nous laisse espérer une décision intelligente, de la part de la présidence, je préviens les députés de ne considérer aucune de ces décisions comme un précédent. En effet, je m'appuie fortement sur l'absence de procédures appropriées qui puissent permettre à la présidence de rendre une décision que l'on ne doit en aucun cas considérer comme un précédent obligatoire lorsqu'une situation semblable se reproduira à l'avenir.

J'espère simplement qu'en m'efforçant d'établir une procédure qui nous permette d'entendre les arguments pour et contre certains crédits dans les prévisions budgétaires à venir, j'ai amélioré quelque peu la situation, tout en soumettant à la Chambre un principe fondamental que je m'efforcerai d'appliquer face à ce genre de discussions.

M. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, je pense que la décision que vous avez rendue aidera beaucoup les députés à comprendre un peu mieux ce qu'est un crédit de un dollar et à trouver le moyen de sortir de ce dilemme. Je me souviens avoir lu et relu les décisions rendues en 1971 par M. Lamoureux, qui était orateur à cette époque, et y avoir cherché en vain les précisions qui nous auraient permis de résoudre les problèmes que nous posait la présentation du budget. Nous avons du mal à savoir ce qui pouvait et ce qui ne pouvait pas en faire partie. La décision rendue par Votre Honneur est beaucoup plus claire. Et je suis sûr que les députés, tout comme moi-même, seront heureux de vous faire part de leurs idées sur la réglementation des débats et sur la façon de régler ce problème.

La Chambre se trouve actuellement dans une situation absolument absurde. Votre Honneur a rendu une décision sur la question soulevée hier et cela devrait régler le problème. Pourtant, en même temps, l'opposition loyale de Sa Majesté a décidé de tenir un vote sur la question des crédits de un dollar. Je ne vais pas lire la motion, mais la Chambre se trouve dans une situation assez curieuse car elle doit ou bien voter pour la motion, peut-être contre la décision de Votre Honneur, ou voter contre la motion et, là encore, contre votre décision. Les députés reconnaissent, je pense, que c'est une question importante du point de vue de la procédure parlementaire. Même les membres de l'opposition loyale de Sa Majesté ont sûrement compris hier que Votre Honneur rendrait une décision aujourd'hui et je ne comprends vraiment pas qu'ils aient présenté une motion qui peut ogiliger la Chambre à s'opposer à votre décision.

[M. l'Orateur.]

● (1650)

Des voix: Bravo!

M. Reid: Que ce soit bien clair, monsieur l'Orateur, je ne vois pas d'inconvénient à ce que la loyale opposition de Sa Majesté présente cette motion, mais je me demande si c'est bien intelligent de sa part de la présenter maintenant. Les partis de l'opposition ont droit à deux motions à mettre aux voix par période de subsides et quand j'entends le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) se plaindre que nous n'étudions pas les problèmes que connaît actuellement le pays, je trouve ridicule que l'opposition fasse une proposition aussi absurde.

Les députés d'en face ne peuvent pas jouer sur les deux tableaux. Nous comprenons leur inquiétude au sujet du Règlement car nous les partageons. Nous nous sentons terriblement frustrés. Voyez ce que la Chambre des communes a fait depuis qu'elle s'est réunie. Depuis l'automne, nous avons adopté sept mesures législatives. Voyez où nous en sommes pour les autres lois: à peu près aucune mesure n'est rendue à l'étape du comité. Si vous voulez vraiment savoir ce qu'a fait la Chambre des communes, jetez simplement un coup d'oeil sur les motions que nous avons adoptées en vertu de l'article 43 du Règlement et où nous avons félicité les gagnants de la Coupe Stanley, les gagnants des championnats de patinage et Sa Majesté pour le 25^e anniversaire de son règne. Mais nous n'avons rien fait pour régler les problèmes du Canada. Ce sont les absurdités comme la motion à l'étude qui fait suite à un débat procédural sur les crédits de un dollar qui justifie la piètre opinion que le public se fait de la Chambre des communes et du Parlement en général.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre désapprouve les priorités que le gouvernement a fixées dans son programme. C'est son droit. C'est pour cela qu'il fait partie de l'opposition. Aucun programme gouvernemental ne pourra jamais satisfaire les députés d'en face. En fait, aucun programme gouvernemental ne semblera jamais satisfaisant non plus à tous les députés de la majorité, quel que soit le parti au pouvoir. Le fait est que nous avons des moyens restreints. Le fait est que le gouvernement doit prendre des décisions. Le fait est que le gouvernement doit proposer son programme au Parlement qui doit y donner suite. Mais notre Parlement a les mains liées.

Je ne prétends pas en connaître la raison. A un moment donné, j'aurais pu dire que la cote des conservateurs ayant monté, il était dans leur intérêt de veiller à ce qu'aucune décision ne soit prise au Parlement. Et l'on peut dire en effet, pour l'avoir constaté, que lorsque la popularité des conservateurs a augmenté, il ne s'est rien passé ou presque à la Chambre des communes. Maintenant que leur cote a baissé, on pourrait s'attendre à ce qu'ils fassent un peu mieux pour montrer ce dont ils sont capables. Mais il n'en est rien. Ils ne font rien de mieux lorsque leur popularité diminue. On peut donc en déduire que quel que soit leur cote dans les sondages d'opinion, les conservateurs manifestent en fait une incompetence fondamentale.